

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 23 avril 2018, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Avis est également donné, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* que le rapport financier, y compris les rapports du vérificateur de la Ville de Montréal et du vérificateur externe sur les états financiers de la Ville, pour l'exercice financier 2017, seront déposés à cette séance.

Veuillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 **au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est** pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 18 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Prenez note que dans l'éventualité où l'assemblée devait se prolonger le mardi 24 avril 2018, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit, soit dans l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 17 avril 2018

Date de la demande : Le 10 avril 2018

SERVICE DE HALTE-GARDERIE

La Ville de Montréal offre un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du lundi soir, soit entre 17 h et 22 h, et du mardi matin, si la séance se poursuit, entre 8 h 30 et 10 h 30. Ce service gratuit est disponible sans réservation et offert par des éducatrices et éducateurs professionnels bilingues (français/anglais).

À leur arrivée, les parents devront remplir un court formulaire afin d'encadrer la sécurité alimentaire, l'accès à l'enfant et s'assurer du bien-être de ce dernier. Le parent devra également prévoir les aliments, les couches et les crèmes au besoin.

Fait à Montréal, le 17 avril 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 17 avril 2018

Date de la demande : Le 10 avril 2018